

# CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

## PROCÈS VERBAL

Séance du lundi 12 juin 2017

Le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de madame Jacqueline LACROIX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil municipal : 19 mai 2017

Sont présents : Jacqueline Lacroix, Evelyne Douillard, Yvette Fontaneau, Christian Geardrix, Thierry Guillaume, Thierry Hureau, Alain Lacouture, Pierre Léger, Joëlle Lemouzy, Marie Mounier, Jean Remond.

Romane Patenotre, absent, a donné pouvoir à Yvette Fontaneau

Steeve Joly, absent, a donné pouvoir à Pierre Léger

Hélène Joly, absente

Gérard Dumas, absent

Le Quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer.

Il est ensuite procédé selon l'ordre du jour.

Assistait Mme MONTIGNY, secrétaire auxiliaire

Pierre Léger a été désigné comme secrétaire de séance

La séance débute à 20 H.

### Rappel de l'ordre du jour

- Désignation secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 9 mai 2017
- Élection des membres de la commission Appel d'Offres : renouvellement de tous les membres
- Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement du Vieux Bourg
- Subventions aux Associations
- Statuts du SIVOS
- Poste de CAE du secrétariat de Mairie
- Étude des devis et vote :
  - Feu d'artifice
  - Élagage
  - Matériel informatique du secrétariat de Mairie
  - Matériel informatique de l'école de Vouzan
  - Travaux de reprise des soubassements et escalier de la façade de salle des fêtes
- Questions diverses

## Approbation du Procès-verbal de la réunion du 9 mai 2017

|             |                   |
|-------------|-------------------|
| Pour        | 11                |
| Contre      | 1 (Mme Lacroix)   |
| Abstentions | 1 (Mme Douillard) |

Mme Lacroix précise qu'elle est en désaccord sur la fin du dernier PV.

## Élection des membres de la Commission Appel d'Offres : renouvellement de tous les membres

Il y a trois titulaires et trois suppléants à élire.

Jean Remond explique les inconvénients de cette commission qui selon lui ne sert à rien.

Mme le Maire concède qu'elle ne servira peut-être jamais mais rappelle que le trésorier de Villebois-Lavalette demande que cette commission soit mise en place.

Le conseil vote sur la création de la Commission Appel d'Offres

|             |   |
|-------------|---|
| Pour        | 8 |
| Contre      | 3 |
| Abstentions | 2 |

Les candidats aux postes de titulaire sont Évelyne Douillard, Christian Geardrix et Thierry Hureau.

Les candidats aux postes de suppléant sont Alain Lacouture, Pierre Léger, Marie Mounier.

Le conseil vote pour les postes de titulaires :

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 12 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 1  |

Évelyne Douillard, Christian Geardrix et Thierry Hureau sont élus titulaires.

Le conseil vote pour les postes de suppléants :

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 12 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 1  |

Alain Lacouture, Pierre Léger, Marie Mounier sont élus suppléants.

## Élection titulaire et suppléant à VIA PATRIMOINE

Evelyne Douillard et Thierry Guillaume se portent candidats pour le poste de titulaire.

Le conseil vote pour la candidature de Thierry Guillaume :

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 10 |
| Contre      | 1  |
| Abstentions | 2  |

Le conseil vote pour la candidature d'Evelyne Douillard :

|             |   |
|-------------|---|
| Pour        | 4 |
| Contre      | 8 |
| Abstentions | 1 |

Thierry Guillaume est élu titulaire.

Evelyne Douillard et Joëlle Lemouzy se portent candidates pour le poste de suppléant.

Le conseil vote pour la candidature de Joëlle Lemouzy :

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 11 |
| Contre      | 1  |
| Abstentions | 1  |

Le conseil vote pour la candidature d'Evelyne Douillard :

|             |   |
|-------------|---|
| Pour        | 4 |
| Contre      | 8 |
| Abstentions | 1 |

Joëlle Lemouzy est élue suppléante.

## Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement du Vieux Bourg

Jean Remond rappelle l'intérêt pour la commune de voter cette résiliation.

En annexe 1, l'intégralité du projet de délibération concernant le vieux bourg adressée à tous les conseillers avant la réunion

Le conseil vote :

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 13 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

## Subventions aux Associations

Mme Lacroix rappelle que 3 000 € ont été inscrits au budget 2017 (ligne 6574) pour les subventions aux associations.

Une nouvelle demande est arrivée ce jour à la Mairie (Amicale des Chasseurs).

Mme Lacroix demande si le conseil souhaite voter ce jour pour cette demande.

Thierry Hureau précise les règles que doivent respecter les associations qui demandent des subventions (applicables dès 2017).

Joëlle Lemouzy indique que Vouzan est une petite commune avec de petites associations qu'il ne faut pas accabler de procédures administratives. Joëlle souligne qu'il manque toujours des bénévoles pour les préparations de manifestations et que le soutien du personnel communal est important.

Mme Lacroix confirme et indique que cela se pratique dans d'autres communes.

Jean Remond met en garde sur les responsabilités engagées lorsque, par exemple, un accident a lieu sur une scène montée par un membre du conseil ou un employé communal.

Il souhaite également ré-écrire tous les protocoles entre les associations et les collectivités locales.

Thierry Hureau demande si les associations invitent un représentant du conseil municipal lors de leurs assemblées générales. Mme Lacroix répond que c'est le cas. Joëlle Lemouzy demande à ce que les élus en soient informés.

Mme Lacroix liste les montants des subventions versées aux associations en 2015 :

- Comité des fêtes, Amicale des Chasseurs, Association des Parents d'Élèves de Vouzan, Eau Vive : 130 € pour chaque association
- Garat Sport Vouzan : 500 € (foot)
- Amis du Livre Horte et Tardoire : 100 €
- AFM Téléthon : 50 €
- ADAPEI : 50 €
- Restos du Cœur : 50 €
- Eau Vive : 200 € (Mai Musical) et 500 € (Journée de l'eau)

En 2015, il restait 1830 € sur le budget prévu de 3800 €.

Joëlle Lemouzy propose de verser 150 € pour les associations de Vouzan qui ont une relation avec la population et qui entraînent une vie locale.

Eau Vive doit être soutenue en raison de leur implication dans la vie de la commune.

Pour les associations hors commune (Restos du cœur, Croix Rouge,...) Joëlle propose 50 €.

Joëlle propose une rencontre entre le conseil et Mme Sicre de l'association Contes de Griotte le 5 juillet à 20 H.

Yvette Fontaneau demande si toutes les associations Vouzannaises sont englobées dans la proposition de subvention à 150 €. Joëlle Lemouzy précise que, par exemple, l'association de Chasse ne participe pas à la vie communale. Yvette partage cet avis.

Christian Geardrix indique que l'association de chasse participe à la vie de la commune (restauration du bâtiment, repas de chasse).

Evelyne Douillard rappelle qu'un don doit se faire sans en attendre un retour et que l'association de Chasse participe aussi à l'entretien des chemins.

### **Comité des fête de Vouzan**

Subvention proposée : 150 €. Christian Geardrix ne prend pas part au vote.

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 11 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 1  |

Le montant de 150 € est adopté.

### **Associations des parents d'élèves Drôles d'Ecoles liées**

Subvention proposée : 150 €

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 13 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

Le montant de 150 € est adopté.

### **Association Contes de Griotte**

Subvention proposée : 150 €

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 13 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

Le montant de 150 € est adopté.

### **Association des Parents d'Elèves Sers Vouzan**

Subvention proposée : 150 €

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 13 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

Le montant de 150 € est adopté.

### **Eau Vive**

Subvention de fonctionnement proposée : 150 €

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 13 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

Le montant de 150 € est adopté.

Subventions pour la journée de l'eau et « Mai musical » proposées : 900 €

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 13 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

Le montant de 900 € est adopté.

Joëlle Lemouzy demande aux représentants d'Eau Vive et des autres associations organisant des spectacles de les ouvrir gratuitement aux jeunes de moins de 18 ans de la commune.

Thierry Hureau précise que c'est un juste retour aux aides apportées par la commune. Les associations jouant le jeu pourraient recevoir des subventions plus importantes pour compenser le manque à gagner.

### ***Croix Rouge***

Subvention proposée : 50 €

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 11 |
| Contre      | 2  |
| Abstentions | 0  |

Le montant de 50 € est adopté.

### ***Restos du Coeur***

Joëlle Lemouzy propose 50 €. Évelyne Douillard trouve que le montant est faible et propose 100 €. Jean Remond souligne que 5 personnes de la commune bénéficient des Restos du Coeur.

Le conseil vote pour le montant de la subvention à 100 €

|             |   |
|-------------|---|
| Pour        | 6 |
| Contre      | 6 |
| Abstentions | 1 |

Ballottage : Mme Le Maire valide à 100 €

Le conseil vote pour le montant de la subvention à 50 €

|             |   |
|-------------|---|
| Pour        | 6 |
| Contre      | 5 |
| Abstentions | 2 |

Subvention votée à 50 €

Finalement, une subvention de 50 € est accordée aux Resto du Cœur.

## **ADMR**

Jean Remond indique qu'auparavant la subvention était proportionnelle au nombre d'habitants.

Le vote de cette subvention est reporté pour permettre de rencontrer la présidente et mieux connaître leur fonctionnement. Joëlle Lemouzy prendra contact avec Mme Desbordes.

## **Amicale des Chasseurs :**

Le conseil vote pour l'attribution d'une subvention :

|             |   |
|-------------|---|
| Pour        | 4 |
| Contre      | 6 |
| Abstentions | 3 |

Il ne sera pas versé de subvention.

Thierry Hureau demande à ce que les protocoles puissent être connus de tous les élus et qu'ils puissent être rediscutés à l'occasion d'un prochain conseil.

Yvette Fontaneau précise que M. Trufflandier loue maintenant la cuisine. Nathalie Montigny confirme qu'un contrat de location a été établi.

Jean Remond souligne que le prêt de salle (location à titre gratuit) est une forme de subvention qui devrait faire l'objet d'une convention.

## **Statuts du SIVOS**

Mme Lacroix : L'article 2 a été modifié (fonctionnement des transports : Navette scolaire maintenant gérée par l'agglomération et déléguée à la commune de SERS).

Les Statuts ont été approuvés par le SIVOS et par la commune de Sers.

Thierry Hureau demande à la vice-présidente (Mme Douillard) une précision sur l'article 2. Elle répond que le SIVOS aura compétence pour les voyages, déplacements à la piscine. Le transport scolaire entre les deux écoles est du ressort de Grand Angoulême qui délègue à la Commune de Sers.

Jean Remond précise que ce sera facturé à la Commune de Vouzan.

Joëlle Lemouzy : Le SIVOS participe au financement des déplacements scolaires gérés et organisés par les enseignants. Il y a actuellement un membre à élire. Actuellement sont titulaires : Evelyne Douillard, Marie Mounier, Romane Patenotre, Jacqueline Lacroix, Natacha Dougal (démission du conseil municipal). Un suppléant : Christian Geardrix qui remplace Natacha Dougal.

Le conseil vote les statuts du SIVOS :

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 13 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

## Poste CAE du secrétariat de Mairie

Jacqueline Lacroix rappelle que depuis 2008 il y avait deux personnes au secrétariat (une à 35 H et une à horaires variables selon les années). Depuis 2013 Nathalie Montigny est seule pour palier à toutes les tâches du secrétariat. Le surcroît de travail est important et génère des retards. Mme Lacroix propose un essai sur 1 an pour un contrat CAE de 21 heures hebdomadaires (14 heures de tâches administratives et 7 heures de surveillance école).

Yvette Fontaneau demande qui désignera la personne retenue. Mme Lacroix propose de créer un petit groupe pour faire une sélection et la proposer au conseil.

Joëlle Lemouzy souligne que dans un précédent conseil il avait été indiqué que 20 H n'étaient pas suffisantes pour faire vivre quelqu'un de manière décente.

Thierry Hureau précise qu'une personne polyvalente avec des capacités de bricolage pourrait faire réaliser des économies à la Commune (exemple de la porte fracturée de l'école).

Joëlle Lemouzy demande qu'une étude complète des postes de la commune soit réalisée et fournie aux élus pour pouvoir voter.

Jacqueline Lacroix maintient que pour le secrétariat 14 heures suffisent.

Yvette Fontaneau propose de prendre un étudiant pendant les deux mois de vacances. Nathalie Montigny précise que cela coûte beaucoup plus cher que le CAE qui est, lui, subventionné.

Il est précisé que le poste sera évolutif en fonction des besoins et des nouvelles dispositions qui pourraient émaner de la Préfecture.

Le conseil procède au vote pour le poste de CAE du secrétariat de Mairie :

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 13 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

## Étude des devis et vote

Thierry Hureau prend la main.

### ***Feu d'artifice***

Le devis est conforme au budget (1000 €)

Christian Geardrix en sa qualité de Président du Comité des Fêtes ne prend pas part au vote.

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 12 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

## **Élagage**

Devis de l'entreprise DUBOIS (2356,20 € si trois passages)

Suite aux remarques qui lui ont été faites, Thierry Hureau a demandé à l'entreprise de chiffrer deux coupes plus un éventuel troisième passage en fonction de la repousse.

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 13 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

## **Matériel informatique du secrétariat de Mairie**

Le devis du SDITEC pour 1089,31 € est inférieur au budget prévu (1500 €).

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 13 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

## **Matériel informatique de l'école : Devis fourni par Evelyne Douillard.**

Le choix du matériel n'est pas arrêté et l'école a obtenu une subvention pour l'achat des tablettes.

Les enseignants souhaitent un équipement commun aux trois classes et dans la continuité de l'école de SERS.

Thierry Guillaume n'a pas eu la même version du Directeur de l'École. Plusieurs interlocuteurs se rencontrent individuellement et sans concertation. Marie Mounier confirme que le Directeur a exprimé des besoins différents de ce devis.

Thierry Hureau : Il faut que l'interlocuteur responsable du scolaire rencontre le Directeur pour valider ses besoins. Mme Lacroix propose de le rencontrer avec Thierry Guillaume, président de la commission.

Le vote est reporté au prochain conseil municipal

## **Travaux de reprise des soubassements et escalier de la façade de la salle des fêtes**

Devis de la société Dynamic Façade pour 3291,95 €

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 13 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

## Questions diverses

**Mme Lacroix :** L'antenne Eau Vive de Vouzan accueillera du 19 au 30 juin un groupe Burkinabé. Eau Vive propose une rencontre avec les élus le vendredi 23 juin à 10H.

**Mme Lacroix :** L'agglomération du Grand Angoulême souhaite que Vouzan désigne un référent sur les sentiers. Ils souhaitent reprendre les chemins de randonnées de la Vallée de l'Echelle. Evelyne Douillard se propose.

**Thierry Hureau :** On ne peut plus rien faire de l'ancien bus. Nous pourrions le donner à l'association Eau Vive, à sa charge d'assurer le transport et les formalités vers le Burkina Faso. Mme Corderant a été consultée, ses partenaires au Burkina Faso sont intéressés.

Il faudra une délibération du conseil pour valider ce don. Sur le principe, le conseil est d'accord.

**Thierry Hureau :** Projet de rachat de la maison de Mme Pourtain. Les héritiers sont en attente d'une réponse.

Jean Remond demande à voir les expertises techniques pour pouvoir se faire une idée de la valeur de ce bien. Une étude devra ensuite déterminer la destination possible de ce local (nouvelle Mairie ?) en fonction de la surface disponible, des travaux à effectuer, des extensions possibles.

Un fois la valeur établie, si le prix est bon il faut se porter acquéreur sachant que l'on pourra toujours revendre sans perte si le prix d'achat a été correctement évalué.

Le Notaire a estimé la maison à 75 000 €. Les héritiers sont prêts à signer la vente à 50 000 € au profit de la Commune. Après un tour de table, le conseil est d'accord sur le principe d'achat.

**Yvette Fontaneau, Commission Fêtes et Cérémonies :**

14 juillet : Proposition d'un discours de Madame le Maire pour la cérémonie du 14 juillet qui aurait lieu devant la Mairie (fête Nationale). Il serait possible de planter un érable puis faire un pot (Sangria / Jus de pommes).

Repas des aînés : Deux dates sont proposées 24 septembre ou 8 octobre. Des devis ont été établis (traiteur, animation). Il est proposé de fixer l'âge minimum à 62 ans.

Des règles ont été établies pour les accompagnants (commune ou hors commune).

177 personnes sont concernées. Il y a également 25 élus et 6 employés communaux.

Par expérience il y a autour de 130 personnes.

Doit-on faire un cadeau aux aînés ? Si oui, lequel ? Jean Remond et Evelyne Douillard proposent des produits locaux (noix, bières).

Thierry Hureau propose de reporter le cadeau aux étrennes ce qui concernerait aussi des personnes qui n'ont pas pu venir au repas.

La date du dimanche 24 septembre est retenue.

Le menu proposé est validé.

**Joëlle Lemouzy**, Commission communication.

Point sur la réunion du 1<sup>er</sup> juin : Site internet, bulletin d'information papier, améliorer la communication au sein du conseil municipal (agenda partagé), préparation d'une brochure pour le 14 juillet.

Joëlle propose un rendez-vous photo dimanche 18 juin à 18H après le dépouillement pour une photo de groupe. A défaut une photo d'identité à transmettre à Joëlle.

Un conseil municipal pourrait être dédié au site internet.

Proposition de quête pour le décès de l'époux de Mme GARAT comme cela avait été fait précédemment.

Prochaine réunion de la commission le 5 juillet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 0H31.

Le secrétaire,  
Pierre Léger

Madame Le Maire,  
Jacqueline Lacroix

## Annexe 1

### PROJET DE DELIBERATION

#### **Objet: RÉSILIATION DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIF A L'AMENAGEMENT DU VIEUX BOURG, DU BOURG, ET DE LA VOIE DE LIAISON ( D 108) A VOUZAN**

Madame la Maire expose :

Par délibération du Conseil municipal en date du 19 septembre 2005, le marché d'études, désigné en objet, a été attribué au groupement solidaire : Frédérique BUA architecte dplg, Abaque sarl bureau d'études techniques et Atelier Paysages eurl Bonnin, en application des articles 28-II et 74-II du Code des Marchés Publics.

Ce marché d'études comprend une tranche ferme et trois tranches conditionnelles.

La tranche ferme, (entièrement exécutée et réglée aux concepteurs), comprend les éléments de mission *diagnostic* et *avant-projet* pour l'ensemble de l'emprise du projet ( Vieux Bourg, Bourg et voie de liaison )

La tranche conditionnelle n°1 comprend les éléments de mission allant du *projet* à la *réception des travaux* pour le Vieux Bourg.

La tranche conditionnelle n° 2 comprend les mêmes éléments de mission que ci-dessus pour le Bourg.

La tranche conditionnelle n°3 comprend les mêmes éléments que ci-dessus pour la voie de liaison entre le Bourg et le Vieux Bourg.

Le marché de maîtrise d'œuvre est régi par le Cahier des Clauses Particulières (CCP), pièce constitutive du marché et comprend un acte d'engagement (AE) fixant la rémunération et les engagements financiers du groupement de maîtrise d'oeuvre.

Par délibération en date du 2 février 2009 le Conseil municipal :

- valide le dossier *d'avant-projet* et autorise son règlement
- approuve les propositions d'aménagement du Vieux Bourg pour un montant de travaux estimé à 118 275,00 E ht soit 105 000,00E ht valeur juillet 2005 du marché de base
- confirme l'abandon des tranches conditionnelles n°2 et n°3
- autorise le Maire à lancer les études de la tranche conditionnelle n°1

Par délibération en date du 11 mai 2015 le Conseil municipal :

- valide le dossier *projet* du Vieux Bourg
- approuve les propositions d'aménagement du Vieux Bourg pour un montant de travaux (hors bande de roulement) de 191 916,50 E ht valeur mai 2015

En ajoutant la bande de roulement, faisant partie intégrante des travaux à mettre en œuvre, le coût total des travaux estimés par la maîtrise d'œuvre, est de 232 746,50 E ht valeur mai 2015, (dévalorisé en valeur du marché de base juillet 2005 : 178 760,75 E ht ) soit un dépassement de 70% environ de l'estimation initiale du marché de base.

Ce dépassement n'est pas pénalisable en soit, car résultant d'un accroissement de la masse des travaux

et de demandes particulières du Service départemental de l'architecture, il n'en demeure pas moins incompatible avec la jurisprudence constante en matière de marchés publics qui stipule qu'un avenant ne peut pas bouleverser l'économie d'un marché.

En conséquence il y a lieu, en application de l'article 30 et suivants du CCP, de résilier le marché de maîtrise d'œuvre sus-désigné.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :

- de résilier le marché de maîtrise d'œuvre sus-désigné conclu avec le groupement solidaire Bua-Abaque- Atelier Paysages.
- d'autoriser Madame la Maire à ouvrir une négociation avec le groupement de maîtrise d'œuvre pour la rémunération des études engagées, en solde de tout compte.

Ont voté : pour :            contre :            abstentions :

Fait et délibéré à Vouzan le 9 mai 2017